



APPEL À CANDIDATURES

1^{ère} édition de la rencontre
dédiée au livre et à l'écriture
« **Plumes d'Armire** »

26 Octobre 2024

Sommaire

<i>Contexte</i>	2
<i>Modalités de participation</i>	2
<i>Lieux des manifestations</i>	3
<i>Modalités financières</i>	3
<i>Modalités d'installation</i>	3
<i>Choix des candidats et contractualisation</i>	3
<i>Formulaire de candidature</i>	3

Contexte :

► Sur la mandature 2020/2026, la stratégie municipale consiste à soutenir une dynamique culturelle, patrimoniale et artistique, innovante dans plusieurs secteurs : Valorisation du patrimoine culturel et archéologique ; Création artistique ; Animations autour du livre ; Diffusion artistique et du patrimoine écrit (archives).

► Le déploiement de l'ensemble de ces programmes s'est opéré au fur et à mesure. Citons quelques événements ayant remporté un vif succès : Festival Talents d'Armire / Festivités commémoratives du 120^{ème} anniversaire de l'arrivée des sinistrés martiniquais au Domaine de Montjoly / Parade carnavalesque de Rémire-Montjoly.

► Le 23 Novembre 2023, Madame Liser CLIFFORD, 6^e adjointe au maire déléguée à l'animation culturelle de la ville, a souhaité inscrire au programme une rencontre littéraire dédiée aux auteurs, en particulier ceux de Rémire-Montjoly. Il ne s'agirait pas de rivaliser avec le Salon du Livre mais au contraire de s'inscrire en complémentarité.

► En référence aux origines de Rémire, la dénomination « Plume d'Armire », serait l'occasion de mettre à l'honneur les auteurs, conteurs et slameurs de notre territoire. Par ailleurs, favoriser la lecture publique et encourager les temps d'échanges et de rencontre entre les acteurs du livre (auteurs, éditeurs, libraires) et les publics, sont autant d'objectifs poursuivis.

Modalités de participation :

- Justifier de la publication d'au moins 1 ouvrage.
- Les ouvrages présentés à la rencontre littéraire devront être complets.
- Les œuvres seront exposées sur des tables prévues à cet effet.
- Le nombre d'ouvrages devra être en adéquation avec la superficie des tables mises à disposition.
- Les ouvrages exposés devront être adaptés à tous les publics. *(Ne pas être soumis à censure).*
- Les ouvrages qui seront exposés à l'intérieur de l'Hôtel de ville ne seront pas soumis à vente.
- Les acteurs (écrivains, conteur, ...) auront la possibilité de vendre leurs ouvrages sur le parking de l'Hôtel de Ville. *(Les installations seront mises à disposition par la commune. Ils devront le signaler à l'emplacement prévu sur le formulaire au moment de l'inscription en ligne).*
- Les acteurs (écrivains, conteur, ...) devront assurer la surveillance de leur espace d'exposition durant toute la durée de la manifestation.
- Les candidatures s'effectueront uniquement en ligne, aucune candidature ne pourra être validée autrement.

Lieux des manifestations :

Les auteurs (écrivains, conteurs...) devront tenir compte des emplacements qui leur auront été réservés à l'intérieur des locaux de l'Hôtel de Ville.

Espace de vente :

Des stands seront installés sur le parking de l'Hôtel de Ville et mis à disposition des libraires, éditeurs et distributeurs.

Les auteurs (écrivains, conteur...) qui souhaitent vendre leurs ouvrages devront fournir les justificatifs requis (n°SIRET). Les transactions s'effectueront uniquement à l'espace « vente », emplacement réservé à cet effet.

Modalités financières :

Les seules ventes autorisées seront celles qui auront lieu sur le parking de l'Hôtel de Ville.

Modalités d'installation :

- Les ouvrages sélectionnés seront installés par les auteurs.
- Les locaux de l'Hôtel de Ville, en particulier les emplacements prévus pour les auteurs, sont soumis aux règles de sécurité ERP.
- Les emplacements des auteurs à l'intérieur des locaux de l'Hôtel de Ville seront définis par le service culturel. Celui-ci se réserve le droit d'écarter les œuvres qui représenteraient un danger pour la sécurité des publics ou dont la qualité ne correspond pas à ce qui avait été présenté dans le dossier de candidature.
- L'auteur est invité à soumettre tout élément de communication permettant de l'identifier (kakemono, chevalets...)

Validation des candidatures et contractualisation :

Les candidatures obtenues en ligne feront l'objet d'un examen par le service culturel. Tout dossier complet et valide, sera présenté aux membres de la Commission communale des Affaires culturelles et du Tourisme.

Les auteurs admis à participer à la rencontre littéraire devront signer une convention avec la Commune de Rémyre-Montjoly. Les modalités de participation, ainsi que les obligations des deux parties y seront précisées.

Formulaire de candidature :

Les candidatures pourront être enregistrées en ligne, du **01/07/2024** au **31/08/2024**. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après cette date. Les auteurs retenus pour participer à la 1ère rencontre littéraire « Plumes d'Armire » seront contactés par mail dans le courant du mois de septembre.

Cliquer sur le lien ci-après afin de remplir le formulaire en ligne :

<https://forms.gle/v99CwmBeJGdcT8r66>

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans le présent document.